

NOTICE D'INSTALLATION

Sirène d'alarme intérieure auto alimentée

Version 3



SX

Fabrication Française
Conforme aux normes Européennes
EN 50131-4 en grade II



Photo non contractuelle

La SX est admise aux marques NF et A2P « 2 boucliers » conformément à la norme **NF EN 50131-4** en grade 2 et au référentiel de certification NF324-H58 sous le numéro : 3120100001 -- Unité de fabrication : N°122 P2

CNPP Cert. (centre national de prévention et de protection):

<http://www.cnpp.com>

AFNOR Certification :

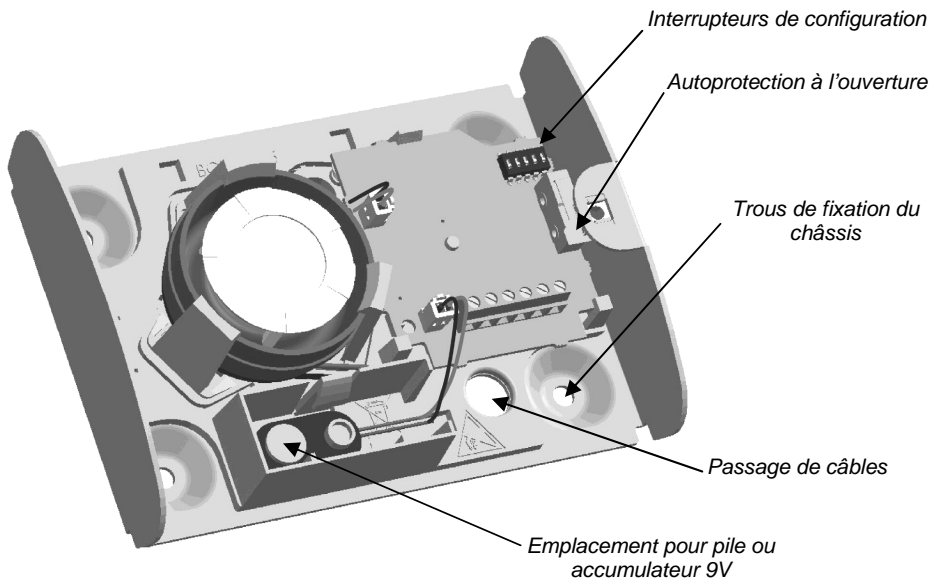
<http://www.marque-nf.com>

Conformément à notre politique d'amélioration continue de nos produits, les informations contenues dans cette notice peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. ATLS ne pourra être tenue responsable des erreurs contenues dans ce document, ni des dommages fortuits ou consécutifs ayant trait à la fourniture, la qualité ou l'usage de ce dernier.

Les produits de la gamme ALTEC sont conçus et fabriqués en France par la société ATLS
SX et ALTEC sont des marques déposées par ATLS

PRESENTATION

La SX est une sirène intérieure de faible encombrement en acier de 1.5mm d'épaisseur, auto protégée à l'ouverture, avec logement pour pile ou accumulateur 9V.



CONSIGNES DE SECURITE

- Durant les essais, portez un casque de protection auditive ou tenez vous à une distance raisonnable de la SX.
- Evitez toute intervention sur la SX par temps orageux.
- N'utilisez que les piles ou accumulateurs indiqués dans le tableau des caractéristiques.

INSTALLATION

La SX est exclusivement prévue pour un usage intérieur. Elle se fixe sur une paroi verticale et plane de surface supérieure à celle de son boîtier en laissant au moins 2 cm de chaque côté. Pour la fixation, utiliser quatre vis de diamètre 4 à 5 mm et de 25 à 30 mm de longueur (non fournies)

L'autoprotection à l'ouverture est assurée par l'interrupteur à lamelle actionné par la vis de fermeture du capot.

Il est impératif de procéder à des essais pour vérifier le bon fonctionnement de l'alarme sonore et de l'autoprotection après installation. Il est aussi recommandé de vérifier périodiquement le bon serrage des connexions ainsi que l'état de la pile ou de l'accumulateur interne et le remplacer si nécessaire.

CABLAGE

UTILISATION DE LA SX AVEC UN ACCUMULATEUR

	1	Connexion pour accumulateur 9V NI MH
	2	Alimentation +12VDC avec limitation du courant de charge pour l'accumulateur
	3	0V de l'alimentation
	4	Signal de commande de la sirène
	5	Circuit d'autoprotection

UTILISATION DE LA SX AVEC UNE PILE ALCALINE

	1	Connexion pour pile alcaline 9V
	2	Alimentation +12VDC directe ATTENTION : ne rien raccorder sur « +12V charge » au risque de détériorer la pile alcaline
	3	0V de l'alimentation
	4	Signal de commande de la sirène
	5	Circuit d'autoprotection

UTILISATION DE LA SX SANS PILE NI ACCUMULATEUR

ATTENTION : Mode de câblage non autorisé dans le cadre du NF & A2P

	1	Supprimer le connecteur de la pile pour éviter tous risques de court circuit
	2	Alimentation +12VDC directe
	3	0V de l'alimentation
	4	Signal de commande de la sirène
	5	Circuit d'autoprotection

FONCTIONNEMENT

La durée de sonnerie de la SX est temporisée à 10 minutes. Pour relancer la SX, le signal de blocage doit réapparaître sur la borne SIR pendant au moins une seconde. A la mise sous tension, la SX déclenche immédiatement si l'entrée SIR est en défaut et si l'interrupteur 3 est sur « OFF ».

ATTENTION : En cas de coupure de l'alimentation (+12V Charge / +12V Direct), la SX émet un BIP sonore toutes les 5s si l'interrupteur 4 est laissé en position « OFF ».

Interrupteurs de configuration de la SX :

Position	Interrupteur 1	Interrupteur 2	Interrupteur 3	Interrupteur 4	Interrupteur 5
Fonction	Volume sonore consommation	Polarité de l'entrée SIR	Fonctionnement de l'entrée SIR	Coupure d'alimentation	Non Utilisé
ON	« MIN » 99dBa (+/-2dBa) 50mA	0 VDC	Alarme à l'apparition du signal «SIR» ⁽¹⁾	Signal sonore désactivé ⁽²⁾	Non utilisé
OFF	« MAX » 106dB (+/-2dBa) 250mA	12 VDC	Alarme à la disparition du signal «SIR»	Signal sonore activé	Non utilisé

(1) Le fonctionnement de SIR en apparition n'est pas autorisé dans le cadre du NF & A2P.

(2) La surveillance de l'alimentation déportée est imposée dans le cadre du NF & A2P.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Tension d'alimentation sur +12V direct :	De 9 à 14 VDC
Tension d'alimentation sur +12V charge :	De 10 à 14 VDC
Ondulation résiduelle admissible :	250mV
Consommation en veille :	1 mA max.
Autonomie sur Pile ou Accumulateur interne :	36 heures
Durée de l'alarme :	10 minutes
Consommation en alarme & puissance acoustique : (en position MAX , au bout de 3 mn., la sirène passe en volume MIN pour le reste de la durée de sonnerie)	Volume MAX : 250mA crête 106 dBa (+/-2dBa) à 1m. Volume MIN : 50mA 99 dBa (+/-2dBa) à 1m.
Tension de commande en polarité négative « SIR » :	Inférieure à 1 VDC
Tension de commande en polarité positive « SIR » :	Supérieure à 4 VDC (14 VDC max. 0,1mA)
Degré de protection :	IP 31 IK 07
Environnement :	Classe II – Intérieur général
Température d'utilisation :	-10°C à +55°C
Humidité relative :	25 à 93%
Type de câble pour le raccordement :	Câble 3 paires rigide : Ø >= 0,5mm souple : Ø >= 0,2mm
Types de Pile ou Accumulateur de secours :	9V Alcaline Duracell PLUS 6LR61 9V Ni-Mh Duracell rechargeable
Poids :	725g
Dimensions :	L :158mm l :121mm p :46mm

Conforme aux normes EN 50130-4, EN 50131-4 en grade 2, EN 55022 et EN 60950 éd. Oct. 2000

GARANTIE



ATLS assure une garantie de 5 ans à compter de la date de fabrication. L'année et le mois de fabrication figurent sur l'étiquette du numéro de série placée à l'intérieur de l'appareil. La garantie ne couvre pas les dégradations non fonctionnelles telles que les rayures, bris par chute ou choc, ni les dégradations provoquées par un emploi anormal. La garantie ne s'applique qu'aux cartes et ensembles électroniques et ne couvre pas les dégradations causées par les surtensions naturelles ou artificielles. La garantie ne s'applique que si l'électronique n'a pas été démontée, déréglée ou transformée. La garantie est strictement limitée à la réparation ou à l'échange des pièces que nous aurons reconnues défectueuses. Les frais de retour sont toujours à la charge de l'expéditeur. L'immobilisation du matériel dans le cadre de la garantie ne pourra donner lieu à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit. La responsabilité de A.T.L.S. se limite à la réparation des produits et ne s'étend pas aux conséquences résultant de leur usage, de leur mise en oeuvre ou de leur non fonctionnement.

Destruction des batteries

La batterie de secours de la SX n'est pas fournie par ATLS. Néanmoins, ne jetez pas les batteries usagées dans votre poubelle, il est interdit de les incinérer, de les enfouir ou de les jeter dans les décharges publiques. Débarrassez-vous des batteries conformément aux lois et réglementations en la matière en vigueur. Veuillez contacter les autorités compétentes pour de plus amples informations sur les dispositions mises en place dans votre région pour collecter, recycler et détruire les batteries usagées.

Mise au rebut du produit



Conformément aux exigences de la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), les produits électriques et électroniques usagés doivent être détruits séparément des ordures ménagères normales afin de promouvoir la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de récupération, ainsi que de limiter la quantité de déchets devant être éliminés et de réduire du même coup les décharges. Lorsque vous vous débarrassez de tels produits, veuillez vous conformer aux consignes des autorités municipales et/ou vous renseigner auprès de votre revendeur lors de l'achat d'un nouveau produit.